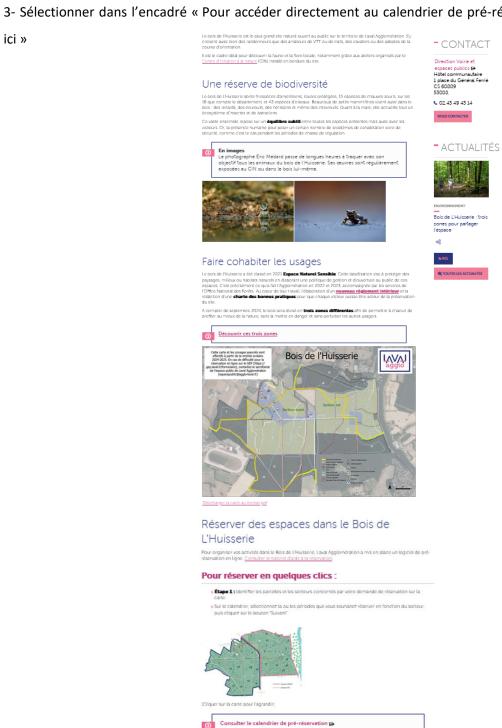
## UTILISATION GEP BOIS DE L'HUISSERIE

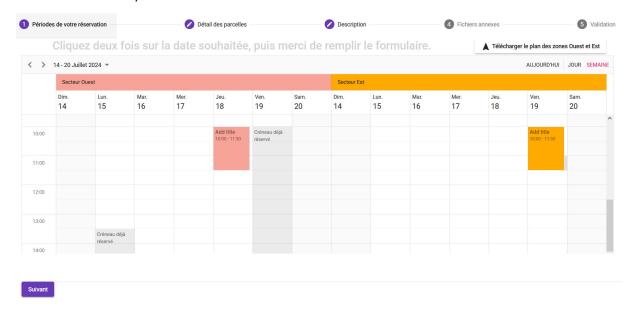
# Pour le demandeur :

- 1 La demande doit être faite via le site internet de LAVAL AGGLOMÉRATION (www.agglo-laval.fr)
- 2 Pour y accéder le demandeur doit aller sur ENVIE DE BOUGER > TOURISME ET PATRIMOINE > Un patrimoine naturel > Bois de l'Huisserie
- 3- Sélectionner dans l'encadré « Pour accéder directement au calendrier de pré-réservation, cliquer



 Étape 2 : Compléter le formulaire de domande (Nom, adresse, catégorie de l'usager, type d'événements etc...), puis cliquez sur le bouton "Sulvant". Étape 3: Vous avez la possibilité d'ajouter un ou plusieurs fichiers en annexe de votre demande de Étape 4: Validez votre demande de préréservation en cliquant sur Envoyer yotre demande

4 – Le calendrier s'ouvre pour sélectionner la (ou les) date(s) de pré-réservation à choisir sur l'un des deux secteurs ouest/est ou les deux.



5 – Notifier l'horaire de début et de fin de la manifestation



6 – Les périodes sélectionnées apparaissent en couleur suivant le secteur demandé

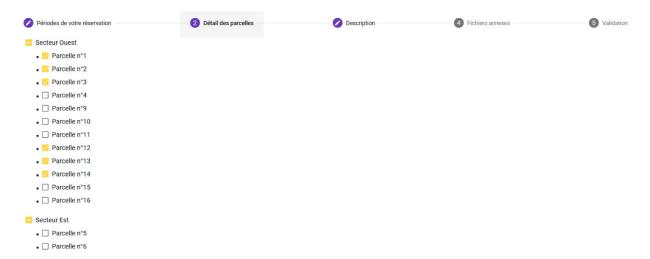


Suivant

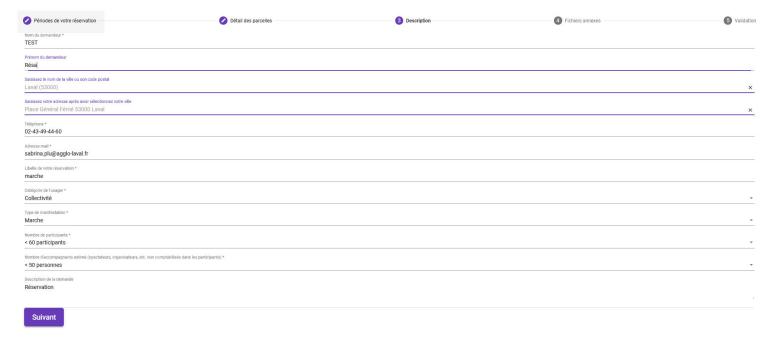
7 – Sélectionner « suivant » en bas à gauche du calendrier

Si vous souhaitez supprimer la demande que vous venez de faire, vous revenez sur le créneau demandé. Une fenêtre s'ouvre et vous pouvez cliquer sur supprimer.

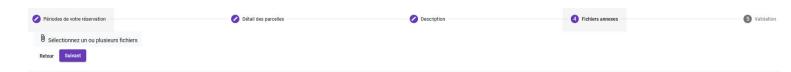
8 – Cocher les différentes parcelles concernées pour votre réservation.



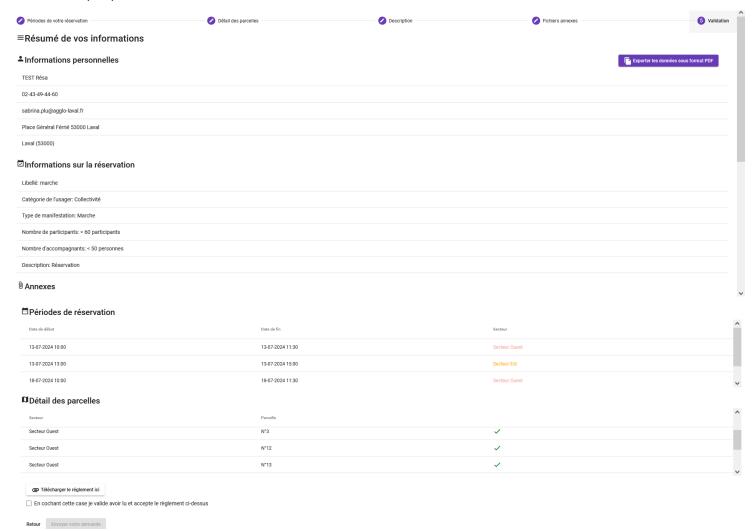
9 – Le formulaire à remplir apparaît, bien remplir l'ensemble des champs



- 10 Une fois rempli, cliquer sur « suivant » en bas à gauche
- 11 Il est proposé de joindre des pièces jointes (ex : plan de parcours) puis cliquer à nouveau sur « suivant »



12 – Le formulaire renseigné apparaît pour vérification de l'exactitude des informations et des dates sélectionnées. En cas d'erreur de saisie, sélectionner retour en bas du formulaire pour revenir aux étapes précédentes de saisies



13 – Une fois la vérification faite, vous pouvez télécharger le règlement pour la prise en compte de ce document



- 14 Cocher la case pour valider avoir lu et que vous acceptez le règlement pour pouvoir sélectionner en bas du formulaire « envoyer votre demande ».
- 15 La demande est envoyée auprès de notre service pour validation et une notification de préréservation est transmise au demandeur.

# Demande de réservation effectuée avec succès

Nous avons bien recu votre demande.

Une notification de validation ou de refus vous sera envoyée très prochainement.

#### Rappel des périodes demandées:

- Secteur Ouest du 13/07/2024 10:00 au 13/07/2024 11:30
- Secteur Est du 13/07/2024 13:00 au 13/07/2024 15:00
- Secteur Ouest du 18/07/2024 10:00 au 18/07/2024 11:30
- Secteur Est du 19/07/2024 10:00 au 19/07/2024 11:30

#### Rappel des parcelles sélectionnées:

- · Secteur Ouest : Parcelle No 1
- Secteur Ouest : Parcelle N° 2
- Secteur Ouest : Parcelle No 3 Secteur Ouest : Parcelle N° 12
- Secteur Ouest : Parcelle Nº 13
- Secteur Ouest : Parcelle Nº 14
- Secteur Est : Parcelle Nº 8
- Secteur Est : Parcelle Nº 18

16 - Une fois la réservation validée par nos soins, le demandeur recevra soit une notification de validation définitive soit un courrier de validation.



Mairie de LAVAL - ne-pas-repondre Bois de l'Huisserie: Validation de votre réservation

Nous vous autorisons à utiliser le site du bois de l'Huisserie sur le secteur demandé.

Afin que vos activités se fassent dans le respect des régles de sécurité, vous devez impérativement prendre contact avec le gardien au 06 85 57 30 79 au plus tard la semaine précédant l'évènement aux heures d'ouverture du bureau forestier (du lundi au jeudi de 8h00 à 11h45 / de 13h15 à 17h15 et le vendredi de 8h00 à 12h00).

### Rappel des périodes validées:

- Secteur Ouest du 13/07/2024 10:00 au 13/07/2024 11:30
  Secteur Est du 13/07/2024 13:00 au 13/07/2024 15:00
- Secteur Ouest du 18/07/2024 10:00 au 18/07/2024 11:30
- Secteur Est du 19/07/2024 10:00 au 19/07/2024 11:30

### Rappel des parcelles sélectionnées:

- Secteur Ouest : Parcelle Nº 1
- Secteur Ouest : Parcelle N° 2 · Secteur Ouest : Parcelle No 3
- Secteur Ouest : Parcelle Nº 12
- · Secteur Ouest : Parcelle No 13
- Secteur Ouest : Parcelle Nº 14
- Secteur Est : Parcelle N° 8 Secteur Est : Parcelle N° 18
  - 17 Si cette réservation n'est pas acceptée, elle est supprimée et le demandeur recevra également une notification

## Votre réservation vient d'être supprimé avec succès

Réservation: marche

Catégorie: Collectivité

Type: Marche